

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-608

Ensemble immobilier sis 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du
Guesclin - Acquisition par la Ville de Niort au Conseil général
des Deux-Sèvres

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAUULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Patrimoine et Moyens

**Ensemble immobilier sis 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue
Du Guesclin - Acquisition par la Ville de Niort au
Conseil général des Deux-Sèvres**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil général des Deux-Sèvres est propriétaire d'un immeuble à usage de bureaux situé 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du Guesclin à Niort pour une superficie utile totale de 2 409 m².

La Ville de Niort est déjà occupante d'une partie des lieux pour y loger sa Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) conformément à une convention d'occupation en date du 25 juin 2009.

Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier en cours d'application, la Ville de Niort souhaite rationaliser les surfaces de bureaux de la cité administrative et ainsi mieux répartir les services municipaux en fonction des contraintes techniques, réglementaires et financières.

Au vu de la vétusté physique du bâtiment situé rue de l'Hôtel de Ville et du coût élevé de location des locaux appartenant au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres (SIEDS) situé rue de l'ancien Musée, il apparaît judicieux d'envisager les opérations immobilières suivantes :

- se départir du bâtiment annexe situé rue de l'Hôtel de Ville ;
- arrêter la location des locaux appartenant au SIEDS ;
- optimiser les espaces sous-utilisés ou inoccupés tels le Pavillon Grappelli ou l'Espace Michelet ;
- acquérir l'ensemble immobilier sis 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du Guesclin appartenant au Conseil général.

Après de nombreux échanges avec le Conseil général des Deux-Sèvres sur ce sujet, il est proposé d'apporter une suite favorable à l'acquisition de cet ensemble immobilier à l'exception des surfaces occupées par le service des cartes grises de la Préfecture. Une division en volume simple sera réalisée par un géomètre expert.

Cette acquisition immobilière peut se réaliser sur la base d'un prix fixé à un montant de 930 000,00 €.

Ce montant sera réglé en deux fois :

- 130 000 € à la signature de l'acte authentique ;
- le solde libérable, soit 800 000 € au 1^{er} janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition auprès du Conseil général de l'ensemble immobilier sis 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du Guesclin, cadastré respectivement section B0 n° 127, 128 et 132, pour un montant de 930 000 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, les frais de notaire étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL